

**CONSEIL DE DIRECTION  
RELEVÉ DE DÉCISIONS  
DE LA SÉANCE DU 14 JUIN 2010**

Le Conseil de direction, réuni le lundi 14 juin 2010 à 8h30 en salle François-Goguel :

- a adopté à l'unanimité, la création d'une « Ecole des Affaires Internationales » à compter de la rentrée universitaire 2010 ;
- a adopté par 16 voix pour, 6 voix contre et 1 abstention, la maîtrise de l'anglais au niveau C1 du cadre européen de référence des langues comme pré-requis pour l'admission à l'Ecole des Affaires internationales, quelle que soit la voie d'admission. Des dérogations à titre exceptionnel sont possibles pour les étudiants du collège universitaire de Sciences Po, notamment sur le fondement de la maîtrise d'autres langues.
- a adopté le procès-verbal provisoire de la séance du 10 mai 2010, sous réserve de quelques modifications.